

ANNEE SCOLAIRE 2023-2024

Compte-rendu du Conseil d'Administration du lundi 05 février 2024

Membres présents : 15 cf. pièce jointe

Membres excusés :

- M. MONIN
- Mme BOULLAY
- M. SANCHEZ
- Mme CORMIER
- M. LAKHAL

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation de l'ordre du jour définitif, complété des éventuelles questions diverses.
2. Approbation du compte rendu du CA du 30/11/2023.
3. Premier examen de la proposition de répartition de la dotation horaire globale allouée à l'établissement pour la prochaine rentrée scolaire.
4. Questions financières.
5. Questions diverses.

Le quorum étant atteint, 15 membres présents, la séance est ouverte à 18 h 13.

Secrétariat de séance : Madame MONDE Régine se propose comme secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Présentation de l'ordre du jour définitif, complété des éventuelles questions diverses.
2. Approbation du compte rendu du CA du 30/11/2023.
3. Premier examen de la proposition de répartition de la dotation horaire globale allouée à l'établissement pour la prochaine rentrée scolaire.
4. Questions financières :
 - vote de tarifs :
 - Mise à disposition de charlottes
 - Utilisation de la laverie de l'internat
 - Forfait « boisson » restaurant pédagogique
 - Mise à disposition des cuisines pédagogiques
 - Mise à disposition des locaux pour l'organisation d'action de formation
 - Don de matériel informatique au collège Amélie Le Fur
 - Autorisation de signature du chef d'établissement d'une convention
 - Notification d'une subvention allouée à l'établissement
 - Bilans financiers des voyages scolaires
5. Questions diverses.
 - Consommation du PASS CULTURE
 - Voyage scolaire à CAEN

1. Présentation de l'ordre du jour définitif, complété des éventuelles questions diverses.

Le président du conseil d'administration remercie les membres pour leur présence.

Ce conseil va essentiellement aborder la question de la dotation horaire globale. Le président du conseil précise que la répartition de la DHG (dotation horaire globale) sera votée au mois de juin 2024.

Des questions diverses et des tarifs vont également être soumis au vote.

VOTE : 15 POUR 00 CONTRE 00 ABSTENTIONS

2. Approbation du compte rendu du CA du 30/11/2023.

Aucune remarque n'est faite au sujet du compte-rendu du précédent conseil d'administration.

VOTE : 15 POUR 00 CONTRE 00 ABSTENTIONS

3. Premier examen de la proposition de répartition de la dotation horaire globale allouée à l'établissement pour la prochaine rentrée scolaire (voir pièces jointes)

Une réforme de l'enseignement professionnel est engagée depuis le mois de mai 2023.

Elle comprend une réforme de la carte des formations, une réorganisation des enseignements et une évolution du mode de fonctionnement du lycée professionnel, notamment en ce qui concerne l'organisation de l'année scolaire.

Dans le cadre de cette réforme, en juin 2023 et au sein du district, le lycée Antonin CAREME avait fait des propositions d'évolution au sujet de notre carte de formation. L'établissement n'a été destinataire d'aucun retour officiel et a constaté que la carte des formations était reconduite.

Le projet présenté au CA, qui sera joint au compte-rendu résulte des travaux du conseil pédagogique ainsi que des échanges qui ont suivi avec les équipes. Il prend en compte la dernière réglementation en vigueur depuis sa publication au journal officiel (03/02/2024).

Le président du conseil d'administration rappelle qu'il s'agit aujourd'hui d'acter de façon concertée nos propositions de création de postes définitifs ou provisoires (BMP).

Il présente ensuite une synthèse de l'arrêté paru le 03/02/2024 qui organise les enseignements menant au bac professionnel.

A la demande d'une représentante des parents, Mme THERON, représentante des professeurs, présente la famille de métiers GATL (Gestion Administration Transport Logistique) pour une meilleure compréhension de tous.

Concernant la filière MRC (Métiers du Commerce et de la Vente), nous gardons 3 classes en 2^{nde}, 4 en 1^{ère} et 4 en Terminale.

En classe de 2GATL et de 2MRC et afin de pallier le manque de places pour les élèves sortant de 3^e, il nous est demandé de monter nos effectifs à 27 (au lieu de 24).

Monsieur VERNEZ, représentant des professeurs, s'interroge sur la motivation des élèves. Il est effectivement confirmé que, majoritairement, les élèves non affectés en 2^{ndes} demandaient une affectation en 2MRC et en 2GATL.

En réponse à l'interrogation des représentants des professeurs, les chefs d'œuvre débutés en classes de 1^{ère} vont être poursuivis sous la forme de projet en Terminales.

Question d'une représentante des parents d'élèves : le coefficient du nouveau « projet » change-t-il ?

Mise à disposition des locaux du lycée pour y organiser des actions de formation : 14 euros par jour et par élève, apprenti ou stagiaire.

VOTE : 14 POUR 00 CONTRE 00 ABSTENTIONS

Don de matériel informatique au collège Amélie Le Fur

Il s'agit de faire don de 4 imprimantes à un enseignant de la SEGPA du collège LE FUR.

VOTE : 14 POUR 00 CONTRE 00 ABSTENTIONS

Mme THERON indique qu'une imprimante de la section AGORA serait tombée dans le fonds commun. Cette imprimante avait été octroyée par la Région IDF à chaque section AGORA. Elle attire l'attention sur le fait que certaines disciplines nécessitent plus de tirages (notamment lors des CCF et des épreuves de préparation au BAC). Un travail sur les tirages de photocopies sera réalisé au retour des vacances.

Autorisation de signature de la convention d'adhésion au groupement d'achat régional par le chef d'établissement

VOTE : 14 POUR 00 CONTRE 00 ABSTENTIONS

Le lycée a reçu une notification de subvention pour la cordée de la réussite. Cette dotation affectée sera inscrite au budget de l'établissement.

Bilans financiers des voyages scolaires :

A ce jour et alors que le rapport final relatif à l'appel à projets 2022 a été déposé sur la plateforme ERASMUS le 14/09/2023, le lycée n'a toujours pas reçu de quitus des services financiers de l'agence ERASMUS. Cependant, il est important de présenter les bilans financiers en vue de la préparation du compte financier 2023.

Malte : Le budget pour la mobilité de MALTE n'a pas été dépassé (voir pièce jointe)

VOTE : 14 POUR 00 CONTRE 00 ABSTENTIONS

Dublin : Le bilan financier est en dépassement. Seuls 17 élèves sont partis au lieu de 20 (voir pièce jointe)

Question d'un membre du conseil : pourquoi ne pas envoyer la facture aux parents ?

Plusieurs raisons expliquent l'absence de 3 élèves : l'établissement n'a pas reçu 20 candidatures et une candidature recevable a dû être annulée la veille en raison de la blessure d'un jeune la veille du départ. Les raisons de ce désistement ont été considérées comme valables. Cependant, à l'avenir, le choix a été fait de ne pas dépasser 10 mobilités par voyage afin de limiter les risques.

Absence de Monsieur BA à 20h05 : quorum à 13

VOTE : 13 POUR 00 CONTRE 00 ABSTENTIONS

5. Questions diverses.

Consommation du PASS CULTURE

Mme VALLEE transmet un bilan à mi-parcours.
15970 euros alloués au PASS CULTURE cette année. A ce jour, 2948 euros restent au budget (voir pièce jointe)

Retour de Monsieur BA à 20h14. Quorum à 14.

Voyage à CAEN (voir pièces jointes)

Séjour de 3 jours concernant 12 élèves maximum pour un stage d'immersion à SUPER U porté par Monsieur BALBO du 23 au 26 avril 2024.

Le cout famille est de 120 euros.

VOTE : 14 POUR 00 CONTRE 00 ABSTENTIONS

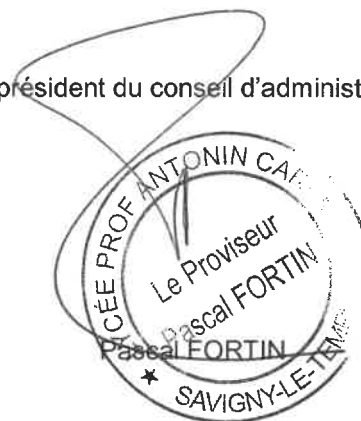
La séance est levée à 20h17.

Le prochain conseil aura lieu le 4 avril 2024.

La secrétaire de séance


Régine MONDÉ

Le président du conseil d'administration



Nom des membres du CA	TITULAIRES			SUPPLEANTS	
	Présent	Absent	Signature	Nom	Signature
• Membres de droit - M. FORTIN Pascal - Mme MONDÉ Régine - Mme GAUTIER Sabrina - M. BA Amadou - M. MONIN Stéphane	✕ ✕ ✕ ✕	excusé	 	- Pas de suppléant - Pas de suppléant - Pas de suppléant - Pas de suppléant - Pas de suppléant	
• Représentants de la collectivité de rattachement (et de l'entité) - Mme MOLLARD-CADIX Laure-Agnès - M. LAKHAL Samir		Excusé		- M. BATTAIL Gilles - Mme POMPARD Valérie	
• Représentants de la commune siège de l'établissement (et de l'entité) - Mme DELACOURT Isabelle - Mme BENSALÉM Fatima				- Mme BOULAY Bernadette - - Pas de suppléant - Pas de suppléant	Excusée
• Personnalité(s) qualifiée(s) - -				- Pas de suppléant - Pas de suppléant	
• Représentants élus des personnels d'enseignement et d'éducation - Mme TOUDERT Nacéra - M. VERNEZ Anthony - M. FRBEZAR Laurent - Mme THERON Marie-Ange - Mme CORMIER Marion - Mme MRAD Cheyma - M. DOMINGUES Maurice	✕ ✕ ✕ ✕ ✕ ✕ ✕	excusée	 	- Mme SUCHANECKI Amélie - Mme LE GUILY Annaïck - Mme SOLEIL Frédérique - Mme KHELLAF Fatiaha - - -	
• Représentants élus des personnels administratifs, ouvriers, de service, sociaux et de santé - - -				- - -	
• Représentants élus des parents d'élèves - Mme POLES Pascale - M. SANCHEZ Manuel - Mme GAUDUCHON SALMON Corinne - M. STEUB Pascal - Mme PIGEON Florence - Mme Alga Tchomang	✕ ✕ ✕ ✕ ✕ ✕	excusée	 	- Mme LAVENETTE Catherine - - - -	

• Représentants élus des élèves - M. KHTAR Zakaria - M. BA Ibrahima - Mme AZHAR Iqra - Mme SOLBIAC Laïane - Mme ARRU Elisa-Louise • Invité : agent comptable - M. LAMA Wilfrid				- M. SILA Malik - Mme TCHONANG Nya ✕ - M. GAZALIOU Arafat - -	
--	--	--	--	---	---

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Conseil d'administration du 05/02/2024

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

Le contexte

- Offre de formation initiale maintenue
- Capacités des classes de 2 GATL et de 2MRC portées à 27
- Dotation horaire globale ajustée :
 - ❖+ 7 heures pour les classes de 2nde
 - ❖+ 4 heures pour la section EURO en tertiaire
 - ❖+ 3 heures pour la pondération en Section GT, puis + 10 heures (DNL)
- Nouvelle réglementation publiée le 03/02/2024

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

La nouvelle réglementation

Mise en œuvre à la rentrée 2024 pour les 2ndes, 1ères et Terminales

- Accompagnement personnalisé (3H en 2nde, 3H en 1ère, 3,5H en Term)
→ Soutien au parcours (1H en 2nde, 1H en 1ère, 1,5H en Term).
- En fin d'année de terminale un parcours différencié est proposé aux élèves leur permettant soit de préparer une insertion professionnelle (PFMP complémentaire de 6 semaines), soit de préparer une poursuite d'études (session préparatoire de 30H/semaine)
- Chef d'œuvre pluridisciplinaire (2H en 1ère, 2H en Term) → Réalisation de projets sans obligation pluridisciplinaire (1,5H en 1ère, 1H en Term)
- Diminution des co-interventions : 2H en 2^{nde} (au lieu de 4H), 2H en 1ère (au lieu de 3H), 0H en terminale (au lieu de 2H)
- Diminution des PFMP obligatoires pour l'examen : 16 à 20 semaines (4 à 6 en 2^{nde}, 6 à 8 en 1ère, 6 en terminale) au lieu de 18 à 22 semaines.

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

➤ Modification des grilles horaires

	2 ^{nde} (30 s)		1 ^{ère} (28 s)		Terminale (20 s)	
	2023	2024	2023	2024	2023	2024
Ensgt professionnel	11	12	9,5	10,5	10	10,5
PSE	1	1	1	1	1	1,5
Eco-gestion ou Eco-droit	1	1	1	1	1	1,5
Français, H-G-EMC	3,5	4+1H g	3	3,5+1H g	3	4,5
Mathématiques	1,5	2+1H g	2	2+1H g	1,5	2,5
Anglais	2	2	2	2	2	2,5
SA ou Espagnol	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5
Arts appliqués	1	1	1	1	1	1
EPS	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	3

Lycée professionnel Antonin Carême – SAVIGNY-LE-TEMPLE

**Projet DHG 2024-2025 :
Maintien des priorités pédagogiques de l'établissement**

➤ **Priorité réussite des élèves**

- ❖ Majoration de l'enseignement professionnel en CAP-EPC 1 an (+3 heures)
- ❖ Dédoublement permanent des classes de CAP Cuisine et de CAP SC-hcr (+30 heures)
- ❖ Majoration SA et GA en CAP-HR (+6 heures)
- ❖ Dédoublement 1h en maths-sciences et en français-HGEMC en terminale (+16 heures)

➤ **Priorité langues vivantes**

- ❖ Espagnol dans toutes les divisions (+12 heures)
- ❖ Dédoublement 1h en anglais et en espagnol en classes de 2nde (+14 heures)
- ❖ Section EURO en STHR – anglais et espagnol (+12 h)
- ❖ Section EURO en MCV / MA - anglais (+10 h)

Problèmes de locaux ?

A. Dotation structurelle

DIVISIONS																																									
	Montée pédagogique effectif 2023 / 2024	Capacité prévue	Nombre de divisions prévu	Moyenne par division	Secteur	Regroupement avec une spécialité différente		Groupe à effectif réduit	enseignement professionnel	Enseignements professionnels et français en co-intervention	Enseignements professionnels et mathématiques en co-intervention	Réalisation de projets	Prévention-Santé-environnement	Economie-Gestion	Total des enseignements professionnels	Français	Français, histoire-géographie et enseignement moral et civique	Philosophie	Histoire-Géographie	Éducation morale et civique	Mathématiques	Mathématiques Physique-Chimie	Langue vivante A	Sciences appliquées	Gestion appliquée	Sciences	Enseignement scientifique alimentation environnement (ESAE)	Langue vivante B	Arts appliqués et culture artistique	Éducation physique et sportive	Total des enseignements généraux	Économie et gestion hôtelière	Sciences et technologies culinaires et des services	Total des enseignements technologiques	Soutien au parcours	TOTAL du volume horaire de référence	Volume complémentaire annuel Enveloppe horaire à disposition du lycée	Mixité	Total général hebdomadaire	Sous-total 1	Sous-total 2
2-STHR	0	24	1	24,00	S	N	N		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,00	0,00	0,00	3,00	0,50	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	3,00	0,00	2,00	0,00	2,00	20,50	2,00	8,00	10,00	0,00	30,50	5,00		35,50		
1-STHR	9	18	1	18,00	S	N	N		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	0,00	1,50	0,50	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	3,00	1,00	0,00	2,00	17,00	5,00	10,00	15,00	0,00	32,00	8,00		40,00			
T-STHR	13	18	1	18,00	S	N	N		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,00	1,50	0,50	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	3,00	1,00	0,00	2,00	16,00	5,00	10,00	15,00	0,00	31,00	15,00		46,00	121,50	121,50	
1CAP1-EPC	0	12	1	12,00	S	N	N		11,50	3,00	3,00	6,00	1,50	0,00	25,00	0,00	1,50	0,00	0,00	0,50	0,00	1,50	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	2,50	8,50	0,00	0,00	0,00	3,50	37,00	0,00		37,00		
1CAP2-C	0	12	0,5	24,00	P	O	O		10,50	1,50	1,50	3,00	1,50	0,00	18,00	0,00	1,25	0,00	0,00	0,50	0,00	1,25	1,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,75	1,25	6,25	0,00	0,00	0,00	2,75	27,00	0,00		27,00		
1CAP2-CShcr	0	12	0,5	24,00	S	O	O		10,50	1,50	1,50	3,00	1,50	0,00	18,00	0,00	1,25	0,00	0,00	0,50	0,00	1,25	1,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,75	1,25	6,25	0,00	0,00	0,00	2,75	27,00	0,00		27,00		
1CAP2-P	0	12	1	12,00	P	N	N		11,50	3,00	3,00	6,00	1,50	0,00	25,00	0,00	1,50	0,00	0,00	0,50	0,00	1,50	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	2,50	8,50	0,00	0,00	0,00	3,50	37,00	0,00		37,00		
1CAP2-EPC	0	12	1	12,00	S	N	N		11,50	3,00	3,00	6,00	1,50	0,00	25,00	0,00	1,50	0,00	0,00	0,50	0,00	1,50	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	2,50	8,50	0,00	0,00	0,00	3,50	37,00	0,00		37,00	165,00	
2CAP2-C	13	12	0,5	24,00	P	O	O		11,00	1,50	1,50	3,00	1,00	0,00	18,00	0,00	1,25	0,00	0,00	0,50	0,00	1,25	1,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,75	1,25	6,25	0,00	0,00	0,00	2,75	27,00	0,00		27,00		
2CAP2-CShcr	12	12	0,5	24,00	S	O	O		11,00	1,50	1,50	3,00	1,00	0,00	18,00	0,00	1,25	0,00	0,00	0,50	0,00	1,25	1,25	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,75	1,25	6,25	0,00	0,00	0,00	2,75	27,00	0,00		27,00		
2CAP2-P	13	10	1	10,00	P	N	N		12,00	3,00	3,00	6,00	1,00	0,00	25,00	0,00	1,50	0,00	0,00	0,50	0,00	1,50	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	2,50	8,50	0,00	0,00	0,00	3,50	37,00	0,00		37,00		
2CAP2-EPC	12	12	1	12,00	S	N	N		12,00	3,00	3,00	6,00	1,00	0,00	25,00	0,00	1,50	0,00	0,00	0,50	0,00	1,50	1,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	2,50	8,50	0,00	0,00	0,00	3,50	37,00	0,00		37,00	128,00	293,00
2PRO-MHR	0	60	3	20,00	S	N	N		36,00	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	48,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	9,00	0,00	6,00	4,50	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	7,50	45,00	0,00	0,00	0,00	3,00	96,00	32,40		128,40	128,40	
2PRO-MRC	0	81	3	27,00	S	N	N		36,00	3,00	3,00	0,00	3,00	3,00	48,00	0,00	15,00	0,00	0,00	0,00	9,00	0,00	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4,50	3,00	7,50	45,00	0,00	0,00	0,00	3,00	96,00	48,00		144,00		
2PRO-GATL	0	27	1	27,00	S	N	N		12,00	1,00	1,00	0,00	1,00	1,00	16,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50	1,00	2,50	15,00	0,00	0,00	0,00	1,00	32,00	16,00		48,00	192,00	320,40
1PRO-C	30	36	1,5	24,00	P	N	N		15,75	1,50	1,50	2,25	1,50	1,50	24,00	0,00	6,75	0,00	0,00	0,00	4,50	0,00	3,00	2,25	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50	3,75	21,75	0,00	0,00	0,00	1,50	47,25	22,60	2,70	72,55		
1PRO-CSR	29	36	1,5	24,00	S	N	N		15,75	1,50	1,50	2,25	1,50	1,50	24,00	0,00	6,75	0,00	0,00	0,00	4,50	0,00	3,00	2,25	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50	3,75	21,75	0,00	0,00	0,00	1,50	47,25	21,80	2,70	71,75	144,30	
1PRO-AGOrA	23	24	1	24,00	S	N	N		10,50	1,00	1,00	1,50	1,00	1,00	16,00	0,00	4,50	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50	1,00	2,50	14,50	0,00	0,00	0,00	1,00	31,50	14,00		45,50		
1PRO-MCVa	48	48	2	24,00	S	N	N		21,00	2,00	2,00	3,00	2,00	2,00	32,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00	6,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00	2,00	5,00	29,00	0,00	0,00	0,00	2,00	63,00	25,33		88,33		
1PRO-MCVb	13	34	1,5	22,67	S	N	N		15,75	1,50	1,50	2,25	1,50	1,50	24,00	0,00	6,75	0,00	0,00	0,00	4,50	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2,25	1,50	3,75	21,75	0,00	0,00	0,00	1,50	47,25	5,00	3,50	55,75		
1PRO-MA	12	14	0,5	28,00	S	N	N		5,25	0,50	0,50	0,75	0,50	0,50	8,00	0,00	2,25	0,00	0,00	0,00	1,50	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,75	0,50	1,25	7,25	0,00	0,00	0,00	0,50	15,75	7	3,50	26,25	215,83	360,13
TPRO-C	35	36	1,5	24,00	P	N	N		15,75	0,00	0,00	1,50	2,25	2,25	21,75	0,00	6,75	0,00	0,00	0,00	3,75	0,00	3,75	2,25	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50	4,50	22,50	0,00	0,00	0,00	2,25	46,50	24,30	1,95	72,75		
TPRO-CSR	31	30	1,5	20,00	S	N	N		15,75	0,00	0,00	1,50	2,25	2,25	21,75	0,00	6,75	0,00	0,00	0,00	3,75	0,00	3,75	2,25	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50	4,50	22,50	0,00	0,00	0,00	2,25	46,50	8,10	1,95	56,55	129,30	
TPRO-AGOrA	24	24	1	24,00	S	N	N		10,50	0,00	0,00	1,00	1,50	1,50	14,50	0,00	4,50	0,00	0,00	0,00	2,50	0,00	2,50	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50	1,00	3,00	15,00	0,00	0,00	0,00	1,50	31,00	5,94		36,94		
TPRO-MCVa	48	48	2	24,00	S	N	N		21,00	0,00	0,00	2,00	3,00	3,00	29,00	0,00	9,00	0,00	0,00	0,00	5,00	0,00	5,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3,00</													

B. Dotation statutaire

	SGT	LP	Total
Pondération cycle terminal	5,81	0	5,81
Pondération BTS - DNMADE - DNTS	0		0,00
CPGE	0		0,00
Volume horaire UNSS		12	12,00
Ajustement UNSS			0,00
heures exercice en EPLE de communes diff.			0,00
			0,00
total dotations statutaires	5,81	12	17,81

C. Dotations complémentaires

	SGT	LP	Total
Section de langue		4,00	4,00
financement LV rares			0,00
Coordinnation tertiaire (IMP)			0,00
Dotation spécifique établissement basée sur l'IPS		31,00	31,00
Dotation amortissement baisse de structure et éventuel accompagnement ponctuel			0,00
Divers restaurant d'application + surcoût hébergement (18+12)		30,00	30,00
	0,00	65,00	65,00
coordinnation UPE2A			0,00
Coordinnation PPPE			0,00
Coordinnation ULIS			0,00

Dotation Coordo APSA (IMP)		
IMP référent numérique		
Dotation coordinnation Labo et discipline (IMP)		

D. TOTAL Dotation et répartition

	HP	HSA	IMP	Total
0772244W - LP	1148,37	243,52	23	1414,89
0772556K - SGT	98,54	28,77		127,31
Total	1246,91	272,29	23	1542,2

	FORMATION CAP ÉQUIPIER POLYVALENT DE COMMERCE																																					
	Effectifs				Dotation				LPO Antonin Carême																													
	Effectif prévu par le rectorat	Nombre de divisions prévu	Effectif réel au 25/01/2024	Seuil de dédoublement	Dotation allouée	Dotation consommée	Écart entre dotation consommée et dotation allouée	Espagnol		Éducation physique et sportive		Lettres histoire géographie				Lettres anglais		Mathématiques sciences physiques		Enseignement artistique et arts appliqués		Biotechnologie santé-environnement				Éco-gestion option commerce et vente				Éco-gestion option gestion administration				Hotellerie option techniques culinaires		Pâtisserie		Hotellerie option service et commercialisation
DIVISIONS								Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe			
1CAP1-EPC	12	1		16,00	21,50	21,50	0,00			2,50		1,50		0,50		1,50		1,50		1,00		1,50				11,50												
1CAP2-EPC	12	1		16,00	21,50	21,50	0,00			2,50		1,50		0,50		1,50		1,50		1,00		1,50				11,50												
2CAP2-EPC	12	1		16,00	21,50	21,50	0,00			2,50		1,50		0,50	0,00	1,50		1,50		1,00		1,00				12,00												
1CAP1-EPC	12	1		16,00	6	6,00	0,00					1,50						1,50							3,00													
1CAP2-EPC	12	1		16,00	6	6,00	0,00					1,50						1,50							3,00													
2CAP2-EPC	12	1		16,00	6	6,00	0,00					1,50						1,50							3,00													
1CAP1-EPC	12	1		16,00	6	4,00	2,00					2,00													2,00													
1CAP2-EPC	12	1		16,00	6	4,00	2,00									2,00									2,00													
2CAP2-EPC	12	1		16,00	6	4,00	2,00										2,00								2,00													
1CAP1-EPC	12	1		16,00	3,5	3,00	0,50					1,00						1,00							1,00													
1CAP2-EPC	12	1		16,00	3,5	3,00	0,50					1,00						1,00							1,00													
2CAP2-EPC	12	1		16,00	3,5	3,00	0,50					1,00						1,00							1,00													
1CAP1-EPC	Complt ensgt pro (1,5H) et magasin pédagogique (1H) et accompagnement personnalisé (0,5H)																							3,00														
Total	36	3	0,00		111,00		106,50	0,00		7,50		14,00		1,50		8,50		12,00		3,00		4,00		0,00		56,00		0,00		0,00		0,00		0,00		0,00		
Suivi dotation allouée aux formations				4,50																																		

Suivi dotation allouée aux formations	-30,00
---------------------------------------	--------

	FORMATIONS BAC-PRO METIERS HÔTELLERIE - RESTAURATION																																					
	Effectifs				Dotation			LP Antonin Carême																														
	Effectif prévu par le rectorat	Nombre de divisions prévu	Effectif réel au 25/01/2024	Seuil de dédoublement	Dotation allouée	Dotation consommée	Écart entre dotation consommée et doation allouée	Espagnol		Éducation physique et sportive		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres anglais		Mathématiques sciences physiques		Enseignement artistique et arts appliqués		Biotechnologie santé-environnement				Éco-gestion option commerce et vente				Éco-gestion option gestion administration				Hotellerie option techniques culinaires		Pâtisserie		Hotellerie option service et commercialisation
DIVISIONS								Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	
2PRO-MHR	60	3		15,00	119,40	120,00	-0,60			7,50		12,00	3,00			6,00		6,00	3,00	3,00		3,00		4,50						3,00		36,00				33,00		
1PRO-MHR	72	3		15,00	130,70	112,50	18,20			7,50		10,50	3,00			6,00		6,00	3,00	3,00		3,00		4,50					3,00		31,50				31,50			
TPRO-MHR	66	3		15,00	121,80	115,50	6,30			7,50		13,50			7,50		7,50		3,00		4,50		4,50						4,50		31,50				31,50			
2PRO-MHR	60	3		15,00	6	6,00	0,00					1,50						1,50													1,50				1,50			
1PRO-MHR	72	3		15,00	6	6,00	0,00					1,50						1,50												1,50				1,50				
TPRO-MHR	66	3		15,00	0	0,00	0,00																															
2PRO-MHR	60	3		15,00	0	0,00	0,00																															
1PRO-MHR	72	3		15,00	4,5	4,50	0,00																									2,25			2,25			
TPRO-MHR	66	3		15,00	3	3,00	0,00																								1,50			1,50				
2PRO-MHR	60	3		15,00	3	3,00	0,00			1,00																						1,00			1,00			
1PRO-MHR	72	3		15,00	3	3,00	0,00			2,00																						1,00						
TPRO-MHR	66	3		15,00	4,5	4,50	0,00																								1,50			3,00				
2PRO-MHR	Dédoublement 1 heure anglais sur 3 divisions														3,00																							
2PRO-MHR	Espagnol sur 3 divisions (3X1,5H) dont 1H dédoublée							9,00																														
1PRO-MHR	Espagnol sur 3 divisions (3X1,5H)							4,50																														
1PRO-MHR	Majoration enseignement professionnel (4H pour 2 div en TP du soir+0h50 sur une div)																														4,50			4,50				
TPRO-MHR	Espagnol sur 2 divisions (2X1,5H)							3,00																														
TPRO-MHR	Majoration enseignement professionnel (4H pour 2 div en TP du soir+0h50 sur 1 div)																															4,50			4,50			
TPRO-MHR	Dédoublement 1 heure maths-sciences																	3,00																				
TPRO-MHR	Dédoublerment 1 heure de Français-HG											3,00																										
Total	198	9	0,00		401,90		421,50	16,50	25,50	48,00	0,00	22,50	31,50	9,00	10,50	13,50	0,00	0,00	0,00	10,50	118,25	0,00	115,75															
Suivi dotation allouée aux formations																																						

	FORMATION BAC-PRO AGOrA																																					
	Effectifs				Dotation			LPO Antonin Carême																														
	Effectif prévu par le rectorat	Nombre de divisions prévu	Effectif réel au 25/01/2024	Seuil de dédoublement	Dotation allouée	Dotation consommée	Écart entre dotation consommée et doation allouée	Espagnol		Éducation physique et sportive		Lettres - Histoire-Géographie				Lettres anglais		Mathématiques sciences physiques		Enseignement artistique et arts appliqués		Biotechnologie santé-environnement				Éco-gestion option commerce et vente				Éco-gestion option gestion administration				Hotellerie option techniques culinaires		Pâtisserie		Hotellerie option service et commercialisation
DIVISIONS								Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe			
2PRO-GATL	27	1		18,00	45,00	35,00	10,00	1,50		2,50		4,00	1,00			2,00		2,00	1,00	1,00		1,00							6,00	12,00	1,00							
1PRO-AGOrA	24	1		18,00	41,00	33,50	7,50	1,50		2,50		3,50	1,00			2,00		2,00	1,00	1,00		1,00							5,00	12,00	1,00							
TPRO-AGOrA	24	1		18,00	34,44	35,00	-0,56	1,50		3,00		4,50				2,50		2,50		1,00		1,50							5,00	12,00	1,50							
2PRO-GATL	27	1		18,00	2	2,00	0,00					0,50						0,50											1,00									
1PRO-AGOrA	24	1		18,00	2	2,00	0,00					0,50				0,50													1,00									
TPRO-AGOrA	24	1		18,00	0	0,00	0,00																															
2PRO-GATL	27	1		18,00	0	0,00	0,00																															
1PRO-AGOrA	24	1		18,00	1,5	1,50	0,00																						1,50									
TPRO-AGOrA	24	1		18,00	1	1,00	0,00																						1,00									
2PRO-GATL	27	1		18,00	1	1,00	0,00					1,00																										
1PRO-AGOrA	24	1		18,00	1	1,00	0,00																						1,00									
TPRO-AGOrA	24	1		18,00	1,5	1,50	0,00										0,75												0,75									
2PRO-GATL	Dédoublement 1 heure anglais														1,00																							
2PRO-GATL	Dédoublement 1 heure espagnol							1,00																														
TPRO-AGOrA	Dédoublement 1 heure mathématiques-sciences															1,00																						
TPRO-AGOrA	Dédoublement 1 heure de français-HG											1,00																										
Total	75	3	0,00		130,44		117,50	5,50		8,00		17,00	0,00		7,50		11,25	3,00		3,50	0,00		0,00	0,00		58,25	3,50	0,00		0,00		0,00		0,00				
Suivi dotation allouée aux formations				12,94																																		

	Effectifs				Dotation			LPO Antonin Carême																														
	Effectif prévu par le rectorat	Nombre de divisions prévu	Effectif réel au 25/01/2024	Seuil de dédoublement	Dotation allouée	Dotation consommée	Écart entre dotation consommée et doation allouée	Espagnol		Éducation physique et sportive		Lettres - Histoire-Géographie		Éducation morale et civique	Lettres anglais		Mathématiques sciences physiques		Enseignement artistique et arts appliqués		Biotechnologie santé-environnement				Éco-gestion option commerce et vente				Éco-gestion option gestion administration				Hotellerie option techniques culinaires		Pâtisserie		Hotellerie option service et commercialisation	
DIVISIONS								Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	
2PRO-MRC	81	3		18,00	135,00	105,00	30,00	4,50		7,50		12,00	3,00			6,00		6,00	3,00	3,00		3,00				18,00	36,00	3,00										
1PRO-MA	14	0,5		18,00	24,00	18,75	5,25	0,75		1,25		1,75	0,50			1,00		1,00	0,50	0,50		0,50					10,50	0,50										
1PRO-MCV	82	3,5		18,00	128,33	116,75	11,58	5,25		8,75		12,25	3,50			7,00		7,00	3,50	3,50		3,50				12,00	47,00	3,50										
TPRO-MA	12	0,5		18,00	22,84	19,50	3,34	0,75		1,50		2,25				1,25		1,25	0,50	0,50		0,75					10,50	0,75										
TPRO-MCV	84	3,5		18,00	148,28	122,00	26,28	5,25		10,50		15,75				8,75		8,75	3,50	3,50		5,25				12,00	47,00	5,25										
2PRO-MRC	81	3		18,00	6	6,00	0,00					1,50						1,50							3,00													
1PRO-MA	14	0,5		18,00	1	1,00	0,00					0,25						0,25							0,50													
1PRO-MCV	82	3,5		18,00	7	7,00	0,00					1,75						1,75							3,50													
TPRO-MA	12	0,5		18,00	0	0,00	0,00																															
TPRO-MCV	84	3,5		18,00	0	0,00	0,00																															
2PRO-MRC	81	3		18,00	0	0,00	0,00																															
1PRO-MA	14	0,5		18,00	0,75	0,75	0,00																		0,75													
1PRO-MCV	82	3,5		18,00	5,25	5,25	0,00																		5,25													
TPRO-MA	12	0,5		18,00	0,5	0,50	0,00																		0,50													
TPRO-MCV	84	3,5		18,00	3,5	3,50	0,00																		3,50													
2PRO-MRC	81	3		18,00	3	3,00	0,00					2,00													1,00													
1PRO-MA	14	0,5		18,00	0,5	0,50	0,00					0,50																										
1PRO-MCV	82	3,5		18,00	3,5	3,50	0,00					0,50													3,00													
TPRO-MA	12	0,5		18,00	0,75	0,75	0,00					0,38													0,38													
TPRO-MCV	84	3,5		18,00	5,25	5,25	0,00					1,88													3,38													
2PRO-MRC	Dédoublement 1H Anglais														3,00																							
2PRO-MRC	Dédoublement 1H Espagnol							3,00																														
2PRO-MRC	Section Euro Anglais - DNL														2,00										2,00													
1PRO-MA-MVC	Section Euro Anglais - DNL														2,00										2,00													
TPRO-MA-MCV	Dédoublement 1H Mathématiques-sciences																4,00																					
TPRO-MA-MCV	Section Euro Anglais - DNL														1,00										1,00													
TPRO-MA-MCV	Dédoublement 1H Français-HG											4,00																										
Total	273	11	0,00		495,45		443,00	19,50		29,50		63,75	0,00		32,00		38,50	11,00		13,00		0,00			222,75	13,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00		0,00	
Suivi dotation allouée aux formations				52,45																																		

	FORMATION MENTION COMPLEMENTAIRE CUISINIER EN DESSERTS DE RESTAURANT																																		
	Effectifs				Dotation			LP Antonin Carême																											
	Effectif prévu par le rectorat	Nombre de divisions prévu	Effectif réel au 25/01/2024	Seuil de dédoublement	Dotation allouée	Dotation consommée	Écart entre dotation consommée et doation allouée	Espagnol		Éducation physique et sportive		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres - Histoire-Géographie		Lettres anglaises		Mathématiques sciences physiques		Enseignement artistique et arts appliqués		Biotechnologie santé-environnement		Éco-gestion option commerce et vente		Éco-gestion option gestion administration		Hotellerie option techniques culinaires		Pâtisserie		Hotellerie option service et commercialisation			
DIVISIONS							Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	Classe	Groupe	
MC-CDR	12	1			15,00	14,50	0,50					1,50							1,00				1,00						1,00		10,00				
						0,00	0,00																												
						0,00	0,00																												
MC-CDR	12	1			2	2,00	0,00															1,00								1,00					
						0,00	0,00																												
						0,00	0,00																												
						0,00	0,00																												
						0,00	0,00																												
						0,00	0,00																												
						0,00	0,00																												
						0,00	0,00																												
						0,00	0,00																												
MC-CDR	Complément Arts Appliqués																	1,00																	
																					</														

Répartition des moyens alloués à l'établissement

		Besoins avant pondération	Activités annexes	Activité pondérée	Horaire assuré par les postes budgétaires alloués à l'établissement						SOLDE	Propositions		SYNTHESE						Commentaires	
					Agrégé	PLP, Certifié, PEGC, A.E,	CSR	CSD	Rompu des services partiels	Divers Ac-Etab		TOTAL	Chaire	BMP	Pondération	Besoins	HS 2024	Solde	Hsup/prof	HS 2023	
Section Générale et Technologique - 0772556K	Philosophie - L0100	2,00		2,00		0					0	-2,00		2,00	0,200	2,200	0,200	0,000	0,200	0,200	CSR de 2H du lycée PMF.
	Lettres modernes - L0202	7,00		3,00		0					0	-7,00		7,00	0,300	7,300	0,300	0,000	0,300	1,800	BMP de 7H à jumeler avec un autre établissement
	Anglais - L0422	12,00		7,50		0	10,5				10,5	-1,50			0,750	12,750	2,250	0,000	2,250	2,750	CSR interne de 10,5H
	Espagnol - L0426	7,00		3,50		18		13			5	-2,00			0,350	7,350	2,350	0,000	2,350	0,400	Chaire vacante - CSD interne de 12H - Affectation de Monsieur NAJAR sollicitée si pas de nomination sur la chaire.
	Histoire-Géographie - L1000	7,50		4,00		0	4				4	-3,50			0,400	7,900	3,900	0,000	1,950	0,400	CSR interne de 4H
	Mathématiques - L1300	9,00		3,00		0	6				6	-3,00			0,300	9,300	3,300	0,000	1,650	3,300	CSR interne de 6H
	éducation physqüe et sportive - L1900	6,00		0,00		0	4				4	-2,00			0,000	6,000	2,000	0,000	1,000	0,000	CSR interne de 4H
	biotechnologies sante environnement - L7200	9,00		3,00		0	7				7	-2,00			0,300	9,300	2,300	0,000	1,150	0,600	CSR interne de 7H
	eco-gest option compta. et finance - L8012	12,00		10,00		18		5			13	1,00			1,000	13,000	0,000	0,000	0,000	0,000	CSD interne de 5H.
	hotel-rest option prod et ing culinaire - L8510	25,00		10,00		18					18	-7,00			1,000	26,000	8,000	0,000	8,000	6,000	
	hotel-rest option serv et accueil - L8520	25,00		10,00		18	4				22	-3,00			1,000	26,000	4,000	0,000	2,000	4,150	CSR interne de 4H
TOTAL section générale		121,50		56,00	0,00	72,00	35,50	18,00	0,00	0,00	89,50	-32,00	0,00	9,00	5,60	127,10	28,60	0,00		19,60	
Section professionnelle - 0772244W	Espagnol - L0426	41,50		0,00		18	13				31	-10,50		7,50	0,000	41,500	3,000	0,000	1,500	3,000	CSR interne de de 13H + BMP de 7,5H à jumeler avec un autre établissement
	éducation physique et sportive - L1900	80,50	12,00	0,00		80		4			76	-16,50			0,000	92,500	16,500	0,000	4,125	14,000	
	Lettres histoire géographie - P0210	174,75		0,00		144		4	3,6		136,4	-38,35		18,00	0,000	174,750	20,350	0,000	2,907	24,600	BMP de 18H, affectation de M. CHILIN sollicitée
	Lettres anglais - P0222	79,50		0,00		72		10,5			61,5	-18,00		12,00	0,000	79,500	6,000	0,000	1,500	1,500	CSD interne de 10,5H. BMP de 12H à jumeler avec un autre établissement, affectation de Mme BARY sollicitée.
	math.sciences physiques - P1315	121,25		0,00		90		6			84	-37,25	18	9,00	0,000	121,250	10,250	0,000	1,464	15,500	CSD interne de 6H. Création de chaire proposée. BMP de 9H à jumeler avec un autre établissement.
	enseignement artitique et arts appliqués - P6500	38,00		0,00		36					36	-2,00			0,000	38,000	2,000	0,000	1,000	4,000	2 Chaires vacantes. Affectations de M. ACHILLE et de Mme RABEMANANJARA sollicitées si pas de nominations sur les chaires.
	biotechnologies sante environnement - P7200	62,00		0,00		54		7			47	-15,00		4,00	0,000	62,000	11,000	0,000	3,667	8,000	CSD interne de 7H. BMP de 4H à jumeler avec un autre établissement. Affectation de M. RAMAMONJISOA sollicitée si Mme NARDONE est lauréate du concours de personnel de direction ou maintenue comme faisant fonction de personnel de direction adjointe, le BMP devra être porté à 6H si la décharge syndicale du professeur contractuel est maintenue
	eco-gest option commerce et vente - P8013	291,75		0,00		216			3		213	-78,75		36,00	0,000	291,750	42,750	0,000	3,288	49,000	5 Chaires vacantes et 2 BMP de 18H. Affectations de M. FREBERT / M. DAGET / Mme BASER / M.DIF / Mme BAYRAK / M. MOREIRAS sollicitées si pas de nominations sur les chaires.
	eco-gest option gestion-admi. - P8039	79,25		0,00		54	5				59	-20,25		12,00	0,000	79,250	8,250	0,000	2,063	9,000	CSR interne de 5H. BMP 12H à jumeler avec autre établissement, affectation de Mme DE OLIVEIRA sollicitée
	hotellerie opt techniques culinaires - P8510	164,75		0,00		126		10			116	-48,75		18,00	0,000	164,750	30,750	0,000	3,844	20,500	CSD interne de 10 heures. BMP de 18H. Affectation de M. DEGEORGE sollicitée
	pâtisserie - P8515	33,50		0,00		18	10				28	-5,50			0,000	33,500	5,500	0,000	2,750	3,000	1 Chaire vacante (fonctionnaire stagiaire ?). CSR interne de 10H.
	hotellerie opt service et commercialisation - P8520	151,25		0,00		108		4			104	-47,25		18,00	0,000	151,250	29,250	0,000	4,179	31,000	2 chaires vacantes et 1 BMP de 18H. CSD interne de 4H. Affectation de M. MAUBOUSSIN, M. Le MAT et M. SARR sollicitées si pas de nominations sur les chaires.
TOTAL Section professionnelle		1318,00		0,00	0,00	1016,00	28,00	45,50	6,60	0,00	991,90	-338,10	18,00	134,50	0,000	1330,000	185,600	0,000		183,100	

Heures postes sec.gén.	98,54			98,500	-0,040		
Heures sup sec.gén.	28,77	127,31		28,600	-0,170	-0,210	SGT
Heures postes sec.pro.	1148,37			1144,400	-3,970		
Heures sup sec.pro.	243,52	1391,89		185,600	-57,920	-61,890	SPRO
Heures postes étab	1246,91			1242,900	-4,010		
Heures sup étab	272,29	1519,2		214,200	-58,090		
IMP	23			23,000	0,750		
DHG	1542,20			1480,100	-61,350		



CONVENTION D'ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT REGIONALE

Vu les articles L2113-2, L2113-3 et L2113-4 du code de la commande publique,
Vu la délibération n°CR 2019-001 en date du 20 mars 2019 autorisant la Région à agir en tant que
centrale d'achat pour la fourniture de services d'achat centralisé,
Vu la délibération n°CR 2019-001 en date du 20 mars 2019 approuvant le projet de convention
d'adhésion à la centrale d'achat régionale,
Vu la demande effectuée par (NOM DU POUVOIR ADJUDICATEUR) d'adhérer au dispositif de centrale
d'achat proposé par la Région Ile-de-France,

ENTRE :

LA REGION ILE-DE-FRANCE, dont le siège est situé 2, rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen-sur-Seine,
représentée par sa Présidente, Madame Valérie Péresse, dûment habilitée à cet effet par
délibération n° CR 2019-001 en date du 20 mars 2019

Ci-après désignée « centrale d'achat régionale »

D'une part,

ET

LPO Antonin Carême en tant qu'adhérent, dont le siège est situé 1 place G. Courbet - 77176
Ci-après désigné « Adhérent » SAVIGNY LE TEMPLE

D'autre part,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Préambule

Par délibération en date du 20 mars 2019, et afin d'offrir à certains acheteurs ci-après définis un
véhicule juridique permettant de mieux répondre aux enjeux de simplification de l'acte d'achat, de
sécurisation juridique, d'optimisation des dépenses, de facilitation de l'accès des TPE/PME aux
marchés publics et de promotion de l'innovation, la Région a décidé de proposer un dispositif de
services d'achat centralisé appelé aussi « centrale d'achat ».

Les acheteurs pouvant adhérer à la centrale d'achat sont :

- les acheteurs soumis au code de la commande publique dont le siège social se situe au sein de la Région Ile-de-France ;
- les acheteurs soumis au code de la commande publique dont l'établissement principal, l'établissement secondaire ou l'établissement complémentaire se situe au sein de la Région Ile-de-France. Dans ce cas, les prestations de service d'achat centralisé de la centrale régionale ne concernent que les besoins de l'établissement installé sur le territoire de la Région Ile-de-France.

Ainsi, la Région exerce des activités d'achat centralisées au sens de l'article L 2113-2 du code de la commande publique :

- acquisition de fournitures et services qui peuvent ensuite être cédés à l'acheteur ;
- mise en place d'un cadre contractuel qui sera exécuté par l'adhérent.

La signature de la présente convention n'implique pas pour l'adhérent l'obligation d'avoir recours aux dispositifs proposés par la Région agissant en tant que centrale d'achat pour tout ou partie de ses besoins à venir.

I. Objet

La conclusion de la présente convention permet à l'adhérent d'avoir recours aux services d'achat centralisés proposés par la Région, agissant en tant que centrale d'achat.

Ces services consistent en :

- la passation de marchés publics ou accords-cadres de fournitures, de services ou de travaux destinés à l'adhérent (rôle d'« intermédiaire ») ;
- l'acquisition de fournitures et biens destinés à des acheteurs (rôle de « grossiste ») ;
- des missions d'assistance à la passation des marchés publics, notamment par la mise à disposition d'infrastructures techniques permettant à l'adhérent de conclure des marchés publics, par le conseil sur le déroulement ou la conception des procédures de passation des marchés publics ou par la préparation et la gestion des procédures de passation des marchés publics au nom et pour le compte de l'adhérent.

Ces missions peuvent porter sur tout marché public ou accord-cadre de fournitures, services ou travaux dans le cadre de la réglementation en vigueur.

Lorsqu'il a recours aux prestations de services d'achat centralisés proposés par la Région (accès à un contrat conclu ou à conclure), l'adhérent est, conformément à l'article L 2113-4 du code de la commande publique, considéré comme ayant respecté ses obligations de publicité et mise en concurrence au titre de la réglementation applicable aux marchés publics.

Toutefois, il demeure responsable du respect des dispositions du code de la commande publique pour les opérations de passation ou d'exécution du marché public dont il se charge lui-même.

La signature de la présente convention n'emporte pas obligation pour l'adhérent de recourir à la centrale d'achat pour tout nouveau besoin. L'adhérent s'engage à exécuter le(s) contrat(s) conclu(s) par la centrale d'achat et au(x)quel(s) il a accès conformément à leurs stipulations.

II. Durée

La présente convention entre en vigueur à compter de sa notification par la Région à l'adhérent.

Les parties devront chacune s'assurer au préalable de l'accomplissement des formalités de publicité et transmission de la convention au contrôle de légalité auquel elles sont respectivement soumises.

La convention est établie pour une durée indéterminée. Il peut y être mis fin dans les conditions définies ci-après (article VII).

III. Modalités de recours à la centrale d'achat régionale

Par la signature de la présente convention, l'adhérent est réputé avoir pris connaissance des modalités de fonctionnement de la centrale d'achat.

Il garantit que les contrats auxquels il est partie ne sont pas incompatibles avec ceux qui sont conclus par la centrale d'achat.

IV. Fonctionnement

IV.I Rôle de la centrale d'achat régionale

Dans le cadre des projets menés, la centrale d'achat prend en charge les actions suivantes :

IV.I.1 En amont du lancement de la procédure de passation :

- sollicitation de l'adhérent pour participer à la démarche ;
- en tant que de besoin, invitation de l'adhérent à participer à des réunions d'information sur les projets d'achat en cours ou à venir ;
- assistance de l'adhérent dans le recensement de ses besoins et identification des éléments plus particulièrement éligibles à la centrale ;
- détermination d'un calendrier global des achats ;
- sourcing et élaboration du cahier des charges, en lien avec l'adhérent ainsi qu'un calendrier prévisionnel de passation.

IV.I.2 Réalisation des opérations de sélection du ou des cocontractants dans le respect de la réglementation applicable aux marchés publics :

- prise en charge et suivi de la consultation (publicité notamment) ;
- réalisations des opérations d'analyse et attribution permettant de sélectionner le(s) cocontractant(s) ;
- présentation du dossier à la commission d'appel d'offres de la Région, lorsque la réglementation l'exige ;
- archivage des pièces marché en ce qui concerne la passation ;
- information de l'adhérent de l'entrée en vigueur du ou des marchés ;
- transmission à l'adhérent de la copie du ou des marchés ou accords-cadres conclus afin de lui permettre d'en assurer l'exécution.

IV.I.3 Accompagnement dans le suivi d'exécution du contrat :

- appui lors de la mise en place du/ des contrats ;
- réalisation des avenants ;
- mise en place d'une médiation en cas de difficulté avec le(s) titulaire(s) ;
- information quant au déroulé de l'exécution du/des contrat(s) conclu(s).

En outre, pour la mission plus exceptionnelle d'acquisition de fournitures et biens, la centrale d'achat régionale assurera aussi les tâches ci-dessous :

- émission des commandes auprès des fournisseurs ;
- formalités de réception des fournitures et des biens ;
- paiement des fournisseurs ;
- refacturation à l'adhérent des prestations.

IV.II Rôle de l'adhérent

L'adhérent s'engage à :

- transmettre ses besoins au travers des outils fournis ;
- exécuter les contrats conclus conformément à leurs dispositions ;

- commander auprès du ou des cocontractants du ou des marchés, accords-cadres ou marchés subséquents les prestations à hauteur de ses besoins propres ;
- fournir les éléments nécessaires à une amélioration continue de la performance des contrats ;
- saisir la centrale d'achat de difficultés dans le cadre de l'exécution ;
- informer la centrale d'achat de sa décision de résilier le contrat ou de sa volonté de ne pas poursuivre celui-ci (non reconduction) dans un délai de trois (3) mois avant l'échéance du contrat en cours ;
- respecter les dispositions applicables au secret industriel et commercial pour le cas où il participerait à une procédure de mise en concurrence ;
- donner, par la signature de la présente convention, mandat à la Région pour que celle-ci puisse accomplir les modifications nécessaires à la bonne exécution du marché ou de l'accord-cadre (ex : avenant) et, si nécessaire, intervenir en tant que médiateur pour le cas où un litige viendrait à naître.

En cas de résiliation d'un marché, il sera examiné les circonstances ayant conduit à la résiliation et les responsabilités de chacun. Les éventuelles indemnités de résiliation seront partagées entre la centrale et l'adhérent à hauteur de leurs responsabilités respectives. En ce cas, l'article VII de la présente convention est applicable.

V. Participation financière

L'adhésion au dispositif de centrale d'achat proposé par la Région est gratuite.

VI. Confidentialité

V.I.1 Dispositions générales

La centrale d'achat et l'adhérent s'engagent réciproquement à ne divulguer, sous quelque forme que ce soit, aucune information ou document relatif aux besoins de l'adhérent, sans l'accord de l'autre partie.

De manière générale, la centrale d'achat et l'adhérent s'accordent pour prendre toute mesure nécessaire à la préservation des offres techniques et financières.

V.I.2 Protection des données à caractère personnel

Dans le cadre du fonctionnement de la centrale d'achat, les définitions suivantes s'appliquent :

Finalité du traitement : En tant que responsable de traitement, la Région Ile-de-France met en œuvre un traitement de données concernant l'adhérent et ayant pour finalité l'accès à son dispositif de service d'achat centralisé.

Base juridique du traitement : Le fondement juridique de ce traitement est l'exécution de mesures contractuelles ou précontractuelles.

Destinataires des données : Les données collectées sont destinées aux membres du personnel habilités de la Région Ile-de-France et aux titulaires des marchés désignés par la centrale d'achat.

Durée de conservation des données : les données sont conservées jusqu'à la résiliation de la présente convention.

Droits sur les données : l'adhérent dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, à la portabilité de leurs données ainsi que d'un droit à la limitation du traitement.

L'adhérent dispose du droit de formuler des directives générales ou particulières concernant la conservation, l'effacement et la communication des données post-mortem les concernant.

Les demandes relatives à l'exercice de ces droits s'effectuent auprès du Délégué à la Protection des Données de la Région Ile-de-France à l'adresse mail suivante : dpo@iledefrance.fr et à l'adresse postale suivante : Région Ile-de-France, Pôle Juridique Achats Donnée, à l'attention du Délégué à la Protection des Données, 2 rue Simone Veil 93400 Saint-Ouen-sur-Seine.

L'adhérent dispose du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés.

En signant la convention, l'adhérent accepte que ses données à caractère personnel puissent être utilisées conformément au présent article.

VII. Probité

L'adhérent s'engage à respecter tout droit applicable ayant pour objet la prévention et la répression des atteintes à la probité : corruption, trafic d'influence, prise illégale d'intérêts, concussion ; favoritisme et détournement de fond public et, le cas échéant, mettre en place et maintenir ses propres politiques et procédures relatives à l'éthique et à la lutte contre la corruption et autres atteintes à la probité conformément aux bonnes pratiques en la matière.

VIII. Résiliation

Chacune des deux parties peut mettre fin à la présente convention à l'issue de la durée des marchés publics ou accords-cadres passés par la centrale d'achat par lettre recommandée avec avis de réception.

Un délai de préavis de trois mois doit être respecté.

Cette résiliation ne prendra dans tous les cas effet qu'à l'expiration des marchés publics en cours de passation ou d'exécution pour lesquels l'adhérent aura exprimé des besoins ou commandé des prestations.

La centrale d'achat se réserve en outre le droit de résilier à tout moment la présente convention pour tout motif d'intérêt général, sans que cela ouvre droit à une demande d'indemnité de l'adhérent.

En outre, dans l'hypothèse où une partie contreviendrait gravement aux obligations mises à sa charge dans le cadre de la convention, la convention pourra être résiliée par l'une ou l'autre des parties, après mise en demeure restée infructueuse plus de 30 jours à compter de l'envoi par courrier électronique de ladite mise en demeure.

Cette résiliation ne dégagera toutefois en aucune manière l'adhérent, ni vis à vis des prestataires désignés par la centrale d'achat au titre des commandes qu'il lui aura passées, ni pour le versement des participations au titre des marchés publics en cours.

IX. Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent préalablement à toute action contentieuse à se rencontrer afin de trouver une solution négociée. En cas d'échec, le litige sera porté devant le Tribunal compétent.

Fait à :

Le :

Pour l'acheteur

Pour la centrale d'achat régionale

Séverine FLETCHER-COLOMBEL
Directrice des Achats



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



BUDGET & BILAN FINANCIER D'UN VOYAGE SCOLAIRE

RNE :	0772244W	Établissement :	Lycée Antonin CAREME		
Renseigner uniquement les cases présentant cette couleur : ----->		Ville :	Savigny le temple		
		Destination du voyage :	Malte		
		Dates du voyage :	25/03/2023 au 22/04/2023		
		Nombre d'élèves :	10		
		Nombre d'accompagnateurs :	4	Classe(s) :	

(1) - Le coût financier de la part des accompagnateurs sera pris en charge par l'établissement (à compléter : PFDR ou ressources propres par exemple et à préciser).

(2) - Sauf échange (transport, hébergement, visites, autres)

BUDGET

Le financement du voyage est soumis au vote du CA (acte transmissible dans DEMACT)

BILAN FINANCIER

Il est présenté pour information au CA au retour du voyage
(il fait l'objet d'un acte non transmissible dans DEMACT)

Participation des familles soumise au vote du CA :				242,57 €	Part des accompagnateurs :		242,57 €	Participation des familles encaissée :				242,57 €	Part des accompagnateurs :		
Don soumis au vote du CA :					<i>coût réel par participant :</i>		<i>1 897,71 €</i>	Nombre d'élèves ayant réellement effectué le voyage				3			
<i>Le CA autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec le prestataire</i>								Total des reliquats :				0,00 €	Reliquat par famille :		0,00 €
RECETTES						DÉPENSES		RECETTES						DÉPENSES	
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT	NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT		
Familles	242,57 €	10	2 425,72 €	Voyagiste (2) : préciser	5 880,00 €	Familles	242,57 €	3	727,71 €	Voyagiste (2) : préciser			6 732,19 €		
Accompagnateurs (1)	-----	-----	0,00 €	Régie d'avances	1 724,00 €	Accompagnateurs (1)	0,00 €	4	0,00 €	Régie d'avances			1 390,52 €		
Fonds propres ou FDR	-----	-----	970,28 €	OU	-----	Fonds propres ou FDR	-----	-----	0,00 €	OU	-----	-----			
Subvention CT	-----	-----	0,00 €			Subvention CT	-----	-----	1 893,00 €						
Subvention Erasmus	-----	-----	23 172,00 €	Transport	0,00 €	Subvention autre (OFAJ ...)	-----	-----	23 172,00 €	Transport					
Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)	-----	-----	0,00 €	Prestataire	18 964,00 €	Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)	-----	-----	0,00 €	Hébergement			17 670,00 €		
Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites	0,00 €	Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites			0,00 €		
Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres	0,00 €	Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres			0,00 €		
TOTAL			26 568,00 €	26 568,00 €		TOTAL			25 792,71 €	25 792,71 €					

precisions complémentaires :

- Prévision d'un échéancier du versement de la participation
- lettre d'engagement des familles et conditions d'annulation et de remboursement
- justification des surcoûts éventuels de la participation des accompagnateurs n'étant pas supportés par les familles
- Connaissance et information du nom du prestataire retenu
- justification des dépenses sur la régie d'avance qui sont comprises dans le coût total du voyage

cul participation des familles et accompagnateurs : dépenses totales y compris régie d'avance, déduction faite des financements éventuels divisé par le total des participants	
3 396,00 €	
242,00 €	

La contribution financière étant arrondie à 213,00, l'écart manquant peut être supporté sur le fonctionnement ou prélèvement sur le FDR
dans cet exemple, la part des accompagnateurs n'est pas complétée car elle est financée sur la ligne fonds propres ou FDR,
le coût réel par participant est calculé selon le montant total des dépenses,



RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



BUDGET & BILAN FINANCIER D'UN VOYAGE SCOLAIRE

RNE :	0772244W	Établissement :	LYCEE ANTONIN CAREME		
Renseigner uniquement les cases présentant cette couleur : ----->		Ville :	SAVIGNY-LE-TEMPLE		
		Destination du voyage :	DUBLIN (Irlande)		
		Dates du voyage :	du 10/06/2023 au 01/07/2023		
		Nombre d'élèves :	20		
		Nombre d'accompagnateurs :	6	Classe(s) :	1ères MCV et MA

(1) - Le coût financier de la part des accompagnateurs sera pris en charge par l'établissement (à compléter : PFDR ou ressources propres par exemple et à préciser).

(2) - Sauf échange (transport, hébergement, visites, autres)

BUDGET						BILAN FINANCIER					
Le financement du voyage est soumis au vote du CA (acte transmissible dans DEMACT)						Il est présenté pour information au CA au retour du voyage (il fait l'objet d'un acte non transmissible dans DEMACT)					
Participation des familles soumise au vote du CA :	220,00 €	Part des accompagnateurs :	1 320,00 €	Participation des familles encaissée :	220,00 €	Part des accompagnateurs :					
Don soumis au vote du CA :		<i>coût réel par participant :</i>	<i>1 831,85 €</i>	Nombre d'élèves ayant réellement effectué le voyage	17						
<i>Le CA autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec le prestataire</i>						Total des reliquats :	-311,08 €	Reliquat par famille :		-18,30 €	
RECETTES				DÉPENSES		RECETTES				DÉPENSES	
NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT	NATURE	TARIF	EFFECTIF	MONTANT	NATURE	MONTANT
Familles	220,00 €	20	4 400,00 €	Voyagiste (2) : préciser	33 480,00 €	Familles	64,71 €	17	1 100,00 €	Voyagiste (2) : préciser	31 542,00 €
Accompagnateurs (1)	0,00 €		0,00 €	Régie d'avances	3 983,00 €	Accompagnateurs (1)	0,00 €	6	0,00 €	Régie d'avances	3 700,08 €
Fonds propres ou FDR	1 320,00 €	-----	1 320,00 €	OU	-----	Fonds propres ou FDR	-----	-----	0,00 €	OU	-----
Subvention CT	2 000,00 €	-----	2 000,00 €			Subvention CT	-----	-----	3 320,00 €		
Subvention autre (OFAJ ...)	39 908,00 €	-----	39 908,00 €	Transport	10 071,00 €	Subvention autre (OFAJ ...)	-----	-----	39 908,00 €	Transport	9 397,00 €
Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ..)	-----	-----	-----	Hébergement	0,00 €	Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ..)	-----	-----	0,00 €	Hébergement	0,00 €
Mécénat : préciser	-----	-----	-----	Visites	0,00 €	Mécénat : préciser	-----	-----	0,00 €	Visites	0,00 €
Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)		-----	0,00 €	Autres	94,00 €	Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)	-----	-----	0,00 €	Autres	0,00 €
TOTAL			47 628,00 €		47 628,00 €	TOTAL			44 328,00 €		44 639,08 €

precisions complémentaires :

- Prévision d'un échéancier du versement de la participation
- lettre d'engagement des familles et conditions d'annulation et de remboursement
- justification des surcoûts éventuels de la participation des accompagnateurs n'étant pas supportés par les familles
- Connaissance et information du nom du prestataire retenu
- justification des dépenses sur la régie d'avance qui sont comprises dans le coût total du voyage

cul participation des familles et accompagnateurs : dépenses totales y compris régie d'avance, déduction faite des financements éventuels divisé par le total des participants	
#VALEUR!	
#VALEUR!	

La contribution financière étant arrondie à 213,00, l'écart manquant peut être supporté sur le fonctionnement ou prélèvement sur le FDR
dans cet exemple, la part des accompagnateurs n'est pas complétée car elle est financée sur la ligne fonds propres ou FDR,
le coût réel par participant est calculé selon le montant total des dépenses,

PASS CULTURE LYCEE ANTONIN CAREME

01

Budget pour l'année 2023-2024 :
15 970€

02

Activités déjà réservées :

- Théâtre Forum "Les yeux fermés", harcèlement, le 12 septembre, 2 représentations : 3650€
- Projet Eloquence à destination de toutes les classes de Terminale pro (concert + ateliers éloquence 4x2h par classe) : 5040€
- Théâtre en anglais - The Rosa Parks Story, pour les TMHR3 : 375€
- Espace Prévert : spectacle "Nos films" et "T'en fais pas" : 396€
- Lycéens au cinéma, film 1 : 231€
- Théâtre projet EAC : (théâtre d'impro, ateliers lecture à voix haute, spectacles in situ) : 2300€
- Théâtre Sénart pour les élèves internes (2 spectacles à l'année le soir, 16 élèves par spectacle) : 384€
- Killers of the Flower Moon en VOSTFR : 651€

03

Budget restant au 01/02/2024:
2948€





RÉGION ACADÉMIQUE
ÎLE-DE-FRANCE
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



BUDGET & BILAN FINANCIER D'UN VOYAGE SCOLAIRE

RNE :	0772244W	Établissement :	LYCEE POLYVALENT ANTONIN CAREME		
Renseigner uniquement les cases présentant cette couleur : ----->		Ville :	SAVIGNY-LE-TEMPLE		
		Destination du voyage :	CAEN		
		Dates du voyage :	du 23/04/2024 au 26/04/2024		
		Nombre d'élèves :	12		
		Nombre d'accompagnateurs :	3	Classe(s) :	TMCV3

(1) - Le coût financier de la part des accompagnateurs sera pris en charge par l'établissement (à compléter : PFDR ou ressources propres par exemple et à préciser).

(2) - Sauf échange (transport, hébergement, visites, autres)

BUDGET

Le financement du voyage est soumis au vote du CA (acte transmissible dans DEMACT)

BILAN FINANCIER

Il est présenté pour information au CA au retour du voyage
(il fait l'objet d'un acte non transmissible dans DEMACT)

Participation des familles soumise au vote du CA :		120,00 €		Part des accompagnateurs :				Participation des familles encaissée :				Part des accompagnateurs :											
Don soumis au vote du CA :				<u>coût réel par participant :</u>		<u>213,33 €</u>		Nombre d'élèves ayant réellement effectué le voyage															
<u>Le CA autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec le prestataire</u>								Total des reliquats :		0,00 €		Reliquat par famille :		#DIV/0!									
RECETTES						DÉPENSES						RECETTES						DÉPENSES					
NATURE		TARIF		EFFECTIF		MONTANT		NATURE		MONTANT		NATURE		TARIF		EFFECTIF		MONTANT		NATURE		MONTANT	
Familles		120,00 €		12		1 440,00 €		Voyagiste (2) : préciser				Familles		0,00 €		0		0,00 €		Voyagiste (2) : préciser		0,00 €	
Accompagnateurs (1)		-----		-----		0,00 €		Régie d'avances		1 500,00 €		Accompagnateurs (1)		0,00 €		3		0,00 €		Régie d'avances		0,00 €	
Fonds propres ou FDR				-----		0,00 €		OU		-----		Fonds propres ou FDR		-----		-----		0,00 €		OU		-----	
Subvention CT		-----		-----		0,00 €						Subvention CT		-----		-----		0,00 €					
Subvention (Coup de Pouce à la réussite)		-----		-----		1 760,00 €		Transport		0,00 €		Subvention autre (OFAJ ...)		-----		-----		0,00 €		Transport		0,00 €	
Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)		-----		-----		0,00 €		Hébergement		1 700,00 €		Dons (en préciser l'origine : FSE, AS, ...)		-----		-----		0,00 €		Hébergement		0,00 €	
Mécénat : préciser		-----		-----		0,00 €		Visites		0,00 €		Mécénat : préciser		-----		-----		0,00 €		Visites		0,00 €	
Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)		-----		-----		0,00 €		Autres		0,00 €		Financement participatif (trousse à projet ... à préciser)		-----		-----		0,00 €		Autres		0,00 €	
TOTAL						3 200,00 €				3 200,00 €		TOTAL						0,00 €				0,00 €	

precisions complémentaires :

- Prévision d'un échéancier du versement de la participation
- lettre d'engagement des familles et conditions d'annulation et de remboursement
- justification des surcoûts éventuels de la participation des accompagnateurs n'étant pas supportés par les familles
- Connaissance et information du nom du prestataire retenu
- justification des dépenses sur la régie d'avance qui sont comprises dans le coût total du voyage

cul participation des familles et accompagnateurs : dépenses totales y compris régie d'avance, déduction faite des financements éventuels divisé par le total des participants	
1 440,00 €	
96,00 €	

La contribution financière étant arrondie à 213,00, l'écart manquant peut être supporté sur le fonctionnement ou prélèvement sur le FDR
dans cet exemple, la part des accompagnateurs n'est pas complétée car elle est financée sur la ligne fonds propres ou FDR,
le coût réel par participant est calculé selon le montant total des dépenses,



Préparation de la programmation 2023-2024 des PROJETS, DES SORTIES ET DES VOYAGES SCOLAIRES

ANNEXE 3 : VOYAGES (à partir d'une nuitée) - Avant projet

Date du dépôt: 31 mai 2023



à déposer au secrétariat d'intendance auprès de Mme LEBRET

INFORMATIONS GENERALES

Intitulé du voyage : **IMMERSION EN CENTRALE D'ACHAT SYSTEME U , PARTENAIRE DU
MAGASIN D'APPLICATION**

Lieu : **CAEN CENTRALE D'ACHAT NORD OUEST**

Classe(s) concernée(s): **TMCV**

Nombre total d'élèves: **10** élèves

Date prévisionnelle : Du 23/04/2026 au 26/04/2023

Mobilité internationale : ☐ Oui ☒ **Non**

Si	Départ	alors présentation au CA
	1 T n/ n+1	04/n
	2 T n/n+1	06/n
	3 T n/n+1	06/n

Nom du chef de projet : **Balbo Claude**

Téléphone : **06 10 19 29 04**

adresse électronique : **claudetalbo@gmail.com**

Accompagnateurs (y compris le chef de projet si accompagnateur, 1 pour 10) :

Claude BALBO + enseignant Eco gestion + DDFPT pour le partenariat avec Système U

ORGANISATION PREVISIONNELLE

Moyens de transport envisagés :

transport en commun ☐

☐ avion

car (joindre les devis) ☐

☐ bateau

déplacement à pied ☐

☒ **véhicule du lycée les 2 camionnettes**

(Heure de départ prévue : **7h00 le 263 avril**)

Impact éventuel sur horaires petit déjeuner : oui - **non**

Heure de retour prévue : **20h00 le 26 avril**

Impact éventuel sur horaires dîner : oui - **non**

Lieu de rendez-vous : **Le lycée Antonin Carême**

Recours au service d'un voyageur : ☐ OUI ☒ **NON**

Lequel : _____

Modalités d'information des familles envisagée :

note d'information

*

réunion d'information

*

IMPACT SUR L'ORGANISATION DE L'ETABLISSEMENT

Modalités de prise en charge des élèves restant au lycée:

Il devrait rester 9 élèves de TMCV3 groupe B qui continueront à assister aux cours essentiellement sur les matières générales et les langues et PSE et arts appliqués

Autres réorganisations à mettre en place (déplacements de cours...):

IMPACT PEDAGOGIQUE

Programme du voyage: _____

Mardi 23 avril : découverte des métiers et des différents pôles commerciaux ou marketing (voir ci-dessous)
Travaille en groupe autour des concepts et autres spécificités de chaque pole et ou univers au sein de la centrale d'achat

Mercredi 24 avril mars : Journée de travail dédiée à la préparation du BAC dont l'étude de cas (salle dédiée par la centrale d'achat pour permettre aux élèves de travailler soit en autonomie soit accompagnés

Jeudi 25 avril matin n ou après-midi : découverte des métiers et des différents pôles commerciaux ou marketing (voir ci-dessous) ,mais cette fois en hypermarché : Douvres la Délivrando , un des plus gros de la région . Immersion des élèves au sein des métiers avec les managers magasin

Jeudi 25 avril matin ou après-midi : découverte d'un entrepôt alimentaire proche de la centrale d'achat : découverte du process des approvisionnement et de la logistique

Vendredi 26 avril : Nous finissons cette immersion par la visite du Mémorial de Caen (visite gratuite, financée par la Région IDF)

Objectifs pédagogiques :

Extrait du magazine U national à diffusion de l'ensemble des collaborateurs : *" À son ouverture fin 2018, le magasin d'application "Le marché d'antonin" géré par les élèves du lycée professionnel Antonin Carême de Savigny le Temple était une première en France. Aujourd'hui encore, il reste unique ! C'est dire le caractère novateur de cette initiative à laquelle U est étroitement associé, de l'établissement Nord-Ouest à l'Hyper U Brie-Comte-Robert. Dans ce magasin miniature (50 m², 800 références en Frais LS, épicerie, boissons et DPH, 90 % de produits U bio), près de 200 élèves se relaient pour contrôler la marchandise à réception, mettre en rayon, vendre, gérer la caisse, les DLC, la démarque... Un très bel outil d'apprentissage et un remarquable exemple du soutien de U aux initiatives pédagogiques, aussi originales soient-elles".*

Depuis la mise en place de notre magasin d'application avec notre partenaire Système U, nous avons créé un partenariat solide où l'enseigne Système U est devenu un soutien important en participant à de nombreuses initiatives. Une de ces initiatives est la possibilité d'accueillir au sein de la centrale d'achat Nord-Ouest qui se situe à Caen (qui gère entre autre les magasins de l'Ile de France) un groupe d'élèves (une classe de Terminale MCV3 option A commerce et option B Vente) pendant quelques jours (4 jours dont 3 nuits) afin de leur faire découvrir l'ensemble des métiers traités au sein de la centrale d'achat (métiers alimentaires dont les métiers de bouche et non alimentaires -le pôle marketing – le pôle Fidélité – le pôle logistique)

Les élèves sont pris en main par les différents responsables de pôles et comprennent en participant à certaines activités au rôle primordial des équipes achats dans la négociation et l'approvisionnement de l'ensemble des magasins

Cette immersion sera prolongée par une immersion dans un des plus gros hypermarché U de la région de Caen et poursuivront la visite par la découverte d'un gros entrepôt alimentaire du groupe U

Permettre à nos élèves de découvrir en situation réelle l'ensemble du panel de métiers qui peut leur être offert dans leur future vie active

Participer à des activités qui ne peut leur être offert dans le cadre de leurs PFMP

Découvrir un monde très opaque pour la plupart de nos élèves et enseignants

S'ouvrir aux possibilités d'études supérieures nécessaires pour envisager ses métiers à haut potentiel

Ce partenariat est aussi la possibilité permise à nos futurs bacheliers, mais aussi aux futurs étudiants en BTS MCO en apprentissage (promotion qui démarre en septembre 2023) de par les 55 magasins de type Hypermarchés, supermarchés et magasins proximité présents en Ile de France de trouver une entreprise en apprentissage

Lien avec le projet d'établissement:

Cette immersion apportera une double visibilité au lycée : au sein de l'enseigne Système U notre partenaire ou l'expérience du magasin depuis plus de 4 ans à est connue par l'ensemble des magasins du groupe . Au niveau du rectorat de Créteil : cette expérience est suivie par le corps d'inspecteurs d'Eco gestion , qui l'utilise comme un vecteur de relai d'expérience et d'enrichissement professionnels de nos élèves (un reportage vidéo sera réalisé à l'issus de cette immersion et diffusé au sein de l'académie de Créteil

Signature du Chef de projet

